

SCOT le
08 AOUT 2022
N° 058

Requ le	05 AOUT 2022	25012	
Remis à		Suivi	Info
Direction Générale			
Michel Prèsident			
Aménagement T. // cadre de vie			
Moyens Généraux // Eco // Emploi			
Qualité de vie // solidités			

Monsieur Jérôme Viaud
Président du Syndicat mixte du SCOT
de l'Ouest des Alpes-Maritimes
57 avenue Pierre Sémard
BP 91015
06131 Grasse Cedex

Nice, le 2 aout 2022

**Chambre d'agriculture
des Alpes-Maritimes**

M.I.N. Fleurs 17 - Box 85
06296 Nice Cedex 3
Tél. : 04 93 18 45 00
Fax : 04 93 17 64 04

Email : accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr

Monsieur le Président,

Vous nous avez adressé pour avis, par courrier reçu le 18 juillet 2022, la modification simplifiée n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest des Alpes-Maritimes (SCoT'Ouest).

Nos réf. MD/LR/AG - dm 4702

**Objet : avis modification simplifiée
n°2 du SCoT'Ouest**

Dossier suivi par Aileen GABERT
06.22.50.91.50

La modification simplifiée consiste à corriger des erreurs matérielles graphiques sur la cartographie du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du Haut Pays. Il s'agit de localiser graphiquement les projets de parcs photovoltaïques au sol tels que prévu dans la partie écrite du DOO.

La Chambre d'Agriculture tient à rappeler sa position quant aux projets photovoltaïques au sol.

Elle s'opposera de manière systématique à tout projet visant à être installé sur les terres agricoles à haute valeur agronomique.

Concernant les aménagements sur des espaces ayant une activité agricole ou sur lesquels un potentiel agricole est avéré, la Chambre d'Agriculture examinera les projets au cas par cas. Elle se prononcera au regard des impacts du projet sur les espaces et les activités agricoles qui devront être démontrés par la réalisation d'une étude d'impact agricole.

La modification consistant à mettre en cohérence de la partie écrite et graphique du document à la demande des services de l'Etat sur des projets connus, la Chambre d'Agriculture n'émet pas de remarques sur cette évolution du SCoT'Ouest.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18060002500035
APE9411 Z

Michel DESSUS

